Nations Unies S/2016/565



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juin 2016
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Par sa résolution 2281 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 31 juillet 2016 et m'a prié de procéder à un examen stratégique de la Mission pour m'assurer, en consultation avec le Gouvernement centrafricain, que son futur mandat serait formulé de façon adéquate et adaptée à un contexte de stabilisation post-transition propice aux efforts de consolidation de la paix. Il m'a prié de lui présenter mes recommandations le 22 juin 2016 au plus tard. Le présent rapport rend compte des conclusions de cet examen stratégique et comporte des recommandations concernant le futur mandat de la Mission.

II. Rappel des faits

2. Le dernier épisode de la crise interminable que traverse la République centrafricaine est survenu en décembre 2012, quand la coalition rebelle Séléka a marché sur Bangui avant de prendre le contrôle de la capitale et de renverser le Président qui était alors au pouvoir, François Bozizé, en mars 2013. Les affrontements qui ont suivi ont opposé la coalition Séléka aux groupes d'autodéfense qui composaient les antibalaka, provoquant un déferlement de violence intercommunautaire à connotations religieuses, compromettant gravement la protection des civils et entraînant le déplacement d'un cinquième de la population à l'intérieur du pays et vers les pays voisins. La République centrafricaine a plongé dans l'anarchie tandis que ses institutions publiques, déjà fragiles, volaient en éclats. Dans la résolution 2149 (2014) qu'il a adoptée en avril 2014, le Conseil de sécurité m'a prié de fondre au sein de la MINUSCA le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. La création de la MINUSCA, à la suite des missions déployées sous la conduite d'organisations de la sous-région et de l'Union africaine et en coopération avec d'autres forces internationales, en particulier la force française Sangaris, a permis une amélioration relative des conditions de sécurité.

16-09887 (F) 230616 230616





3. En juillet 2014, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, a amorcé un processus politique à Brazzaville en sa capacité de médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Les consultations locales menées à l'échelle du pays début 2015 ont été suivies par le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, qui s'est tenu en mai 2015. Des élections législatives et présidentielle crédibles, et pour l'essentiel calmes, ont été organisées fin 2015 et début 2016. Le 30 mars, le nouveau Président, Faustin-Archange Touadéra, a prêté serment, mettant fin à deux années de transition politique.

III. Examen stratégique de la Mission

4. Après une analyse des conflits, une mission d'examen stratégique a été conduite du 7 au 17 mai 2016 en République centrafricaine. L'équipe chargée de cet examen a rencontré un large éventail de parties prenantes, dont le Président, le Premier Ministre, Simplice Sarandji, et les membres du Cabinet, le Bureau de l'Assemblée nationale, les principaux membres du Parlement et d'anciens candidats à l'élection présidentielle, des membres de la société civile et de groupes de femmes, des représentants du corps diplomatique et des bailleurs de fonds, dont le Groupe de contact international pour la République centrafricaine, les hauts responsables, ainsi que des membres du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUSCA, et des représentants des équipes de pays des Nations Unies et des équipes chargées de l'aide humanitaire. Outre Bangui, elle s'est également rendue à Bouar et à Kaga Bandoro.

A. Principales conclusions de l'examen stratégique

1. Situation politique de la sous-région

5. La scène politique demeure dominée par les répercussions des événements de 2013. La plupart des interlocuteurs ont convenu que l'élection présidentielle avait marqué une nouvelle page de l'histoire du pays. On attend ardemment des responsables nouvellement élus qu'ils mettent immédiatement leurs promesses à exécution. En outre, le pays continue de bénéficier de l'aide de la communauté internationale, dont il continuera d'avoir besoin. Les interlocuteurs ont toutefois confirmé que les difficultés à surmonter demeuraient gigantesques et que les capacités de l'État étaient extrêmement faibles. Lors de sa rencontre avec l'équipe chargée de mener l'examen stratégique, le Président a confirmé que le rétablissement de la sécurité était sa priorité absolue, soulignant qu'il fallait adopter à l'égard des groupes armés une démarche globale, fondée sur la concertation politique, la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation, les processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, et la lutte contre l'impunité. Il a également mis l'accent sur la nécessité de clore le cycle électoral en organisant des élections municipales et régionales. Les interlocuteurs ont estimé que la tenue de ces élections constituerait une étape importante pour combler les lacunes existantes afin de mettre en place une gouvernance représentative et responsable.

6. Après son investiture, le Président a entamé une première série de pourparlers avec les groupes armés, notamment avec les factions de l'ex-Séléka et des

antibalaka. Le 17 mai, il m'a adressé une lettre confirmant la volonté de son gouvernement de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment en entamant des pourparlers avec les groupes armés. Dans un communiqué publié le 18 mai, il a rendu compte de ses premiers échanges avec les groupes armés et déclaré que plusieurs d'entre eux avaient confirmé leur volonté de participer au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, mais que certains y avaient posé des conditions. Le même jour, il a nommé un ancien candidat à l'élection présidentielle, Jean Willybiro Sako, au poste de Ministre conseiller spécial et Coordonnateur du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale.

2. Dynamiques sous-régionales et régionales

7. Les interlocuteurs ont confirmé que les dynamiques sous-régionales et les relations bilatérales entre la République centrafricaine et les pays voisins demeuraient essentielles pour l'avenir du pays. Les dynamiques de la sous-région sont étroitement liées et ont une incidence sur la situation du pays, notamment en ce qui concerne ses frontières poreuses, la transhumance, la prolifération des armes et les groupes armés et la criminalité transfrontières. La stabilité à long terme du pays dépendra en partie de son intégration à l'échelle sous-régionale et régionale et de la volonté des pays voisins à continuer de l'aider de manière constructive.

3. Conditions de sécurité

8. La présence continue de groupes armés et d'autres fauteurs de troubles armés, ainsi que les violences intercommunautaires et le manque de capacités des forces nationales de sécurité représentent la menace la plus urgente et la plus dangereuse à la stabilité du pays. Les groupes armés et autres fauteurs de troubles continuent de mettre la population civile en danger, de détourner et exploiter illégalement des ressources naturelles, de compromettre la sécurité et l'état de droit, ainsi que de refuser au Gouvernement l'accès à de grandes zones du pays et de nier son autorité sur ces zones.

9. Depuis sa dissolution officielle, en septembre 2013, la coalition de l'ex-Séléka s'est fragmentée pour ensuite se réorganiser. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique est sous le contrôle de Nourredine Adam, qui occupe le poste de premier vice-président du groupe, lequel est toujours dirigé, tout du moins en apparence, par l'ancien Président, Michel Djotodia. Le groupe a refusé de signer l'Accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement négocié durant le Forum de Bangui et signé le 10 mai 2015. La sphère d'influence du groupe s'étend des préfectures de Haute-Kotto et Vakaga à celle de Nana-Grébizi, située à l'ouest du pays.

10. Parmi les autres factions de l'ex-Séléka susceptibles de provoquer une déstabilisation, l'Union pour la paix en Centrafrique, basée à Bambari et dirigée par Ali Darassa, affirme notamment protéger la population Foulani, en particulier dans les préfectures de Basse-Kotto et d'Ouaka. Une plus petite faction, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, qui a été formée en juillet 2015 par Idriss Ahamat et Mahamat al-Khatim, opère principalement dans les préfectures de Kémo-Gribingui et d'Ouham, mais a défié l'autorité du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique à d'autres endroits. Un autre groupe de l'ex-Séléka, le

Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique , dirigé par Joseph Zoundeiko, exerce ses activités à Bambari. D'autres groupes, comme le Front démocratique du peuple centrafricain, dirigé par Abdoulaye Miskine, et le groupe Retour, réclamation, réhabilitation, qui affirme défendre la communauté Foulani, n'ont pas de liens étroits avec l'ex-Séléka. Chacun de ces groupes contrôle des activités économiques importantes dans leur zone d'opérations, notamment l'extraction illicite d'or et de diamants.

11. Les interlocuteurs ont constaté une montée de la violence, fréquemment attribuée à l'Armée de résistance du Seigneur, dans les préfectures de Haute-Kotto et Mbomou où plus de 290 personnes, dont 60 enfants, ont été enlevées entre les mois de janvier et d'avril. En réaction aux attaques de l'Armée de résistance du Seigneur, plusieurs groupes d'autodéfense employant des tactiques analogues se sont formés dans ces préfectures. Le 20 mai, le Gouvernement ougandais a annoncé son intention de retirer ses troupes de la Force régionale d'intervention en République centrafricaine.

12. Le mouvement des antibalaka et les groupes qui y sont associés sont toujours présents à l'ouest et au centre du pays. Bon nombre d'entre eux ont le projet de mener des activités délictueuses ponctuelles en visant l'accès aux industries extractives, aux axes routiers ou maritimes, ou aux troupeaux de bétail, et certains entretiennent des relations avec des dirigeants antibalakabasés à Bangui. Des affrontements continuent d'opposer des groupes antibalakaet des factions de l'ex-Séléka, principalement dans les villes de Bambari et Kaga Bandoro.

13. Dans ce contexte, l'équipe chargée de mener l'examen stratégique a noté les efforts qui continuaient d'être faits pour déployer des capacités supplémentaires visant à renforcer la MINUSCA, notamment le déploiement prévu d'une force d'intervention rapide. L'équipe a également été informée du retrait du pays de la force française Sangaris, prévu d'ici à la fin de l'année 2016.

4. Protection des civils, droits de l'homme et situation humanitaire

Protection des civils

14. Bien que la situation se soit améliorée depuis 2013, les civils sont toujours gravement menacés, surtout au centre du pays, notamment à Bambari et Ndélé, et dans le triangle Bossangao-Batangafo-Kaga Bandoro. La situation est également particulièrement préoccupante au nord-ouest, surtout dans les régions de Bocaranga et Paoua, en raison de la présence d'antibalakaet d'autres groupes armés locaux. Même si la liberté de circulation s'est améliorée, la persistance d'enclaves où résident des minorités (voir par. 16) à l'ouest du pays et à Bangui constitue une menace constante pour les civils et compromet les rapatriements potentiels de population. À l'est du pays, où les principales factions de l'ex-Séléka et d'autres groupes armés s'affrontent pour le contrôle du territoire, le trafic d'animaux sauvages et le commerce illicite de ressources naturelles ont fait craindre pour la protection des civils, alors que dans les préfectures de Haute-Kotto et Mbomou, on a constaté un nombre croissant d'enlèvements et relevé d'autres difficultés à assurer la protection des populations, qui seraient en rapport avec la présence de l'Armée de résistance du Seigneur et de groupes d'autodéfense.

Violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles, liées aux conflits et les violations graves des droits des enfants

15. Les violations massives du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme perpétrées par des groupes armés ont fortement diminué durant les élections législatives et présidentielle. Néanmoins, les groupes armés continuent de violer les droits de l'homme, particulièrement à Bambari, Kaga Bandoro et Ndélé, ainsi que dans le nord-ouest et dans certaines parties de l'est du pays. Des factions de l'ex-Séléka et des groupes antibalakacontinuent de perpétrer des meurtres, d'infliger des blessures et des traitements cruels, inhumains et dégradants, de commettre des extorsions, de se livrer à des pillages et de détruire ou d'usurper des biens. On a observé une augmentation du nombre d'atteintes aux droits de l'homme commises par des membres des forces de sécurité gouvernementales, en particulier des éléments des forces armées, de la gendarmerie, de la police et de l'Office centrafricain de répression du banditisme, notamment des exécutions extrajudiciaires et des arrestations arbitraires. Les auteurs de violations des droits de l'homme et d'exactions, notamment de violences sexuelles et de graves violations des droits des enfants, continuent de jouir d'une impunité totale. Le Gouvernement doit examiner un projet de loi visant à créer une institution nationale de défense des droits de l'homme. Les violences sexuelles liées aux conflits, qui sont souvent passées sous silence, constituent un sujet de préoccupation majeure. Les groupes armés ne se sont pas encore engagés officiellement à lutter contre ce phénomène. Ils recrutent et utilisent beaucoup moins d'enfants qu'auparavant, bien que les engagements souscrits au Forum de Bangui en vue de démobiliser les enfants qu'ils ont enrôlés n'aient pas été mis en œuvre. Des enfants sont également toujours victimes d'agressions et de graves violations de leurs droits par des groupes armés. Le nombre de violations graves des droits de personnes accusées de sorcellerie, majoritairement des personnes âgées, des femmes et des enfants, a augmenté depuis 2013.

Situation humanitaire

16. La moitié de la population continue d'avoir cruellement besoin d'aide humanitaire. Environ un cinquième de la population est toujours déplacé; plus de 418 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 185 000 d'entre elles vivent dans une centaine de sites où il est difficile d'assurer leur sécurité et qui peuvent notamment être infiltrés par des groupes armés. Plus de 36 000 personnes appartenant à des groupes minoritaires courent toujours des risques dans les enclaves situées à Berbérati, Boda, Bouar, Carnot, Dékoa, PK5 (Bangui) et Yaloké, et aucune solution viable n'a été mise en place pour assurer leur protection. Quelque 482 500 réfugiés centrafricains vivent toujours dans les pays voisins.

17. Les attaques et les hostilités entre groupes armés, particulièrement dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Ouham, et Ouham-Pendé, continuent de provoquer de nouveaux déplacements. Les difficultés logistiques et les problèmes de sécurité continuent d'entraver l'accès des personnes qui en ont besoin à l'aide humanitaire. À l'est, celui-ci a été restreint en raison de la recrudescence des attaques. Malgré quelques rapatriements de personnes déplacées à l'intérieur du pays, les conditions ne sont toujours pas remplies pour permettre le rapatriement librement consenti et durable des déplacés et réfugiés, dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité. La République centrafricaine accueille 7 664 réfugiés et demandeurs d'asile, provenant principalement de la République

démocratique du Congo, du Soudan et du Tchad. En outre, environ 10 500 réfugiés du Soudan du Sud sont arrivés il y a peu à Bambouti. Alors que l'assistance humanitaire reste toujours vitale pour la moitié de la population, le plan d'action humanitaire pour 2016 n'avait récolté que 12 % des 531,5 millions de dollars nécessaires à sa mise en œuvre le 14 juin 2016.

5. Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et réforme du secteur de la sécurité

Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

18. Le Président a indiqué que le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement constituaient l'une de ses principales priorités et qu'il avait entamé des pourparlers avec les groupes armés à ce sujet. Certains de ces groupes ont exigé qu'il soit répondu à leurs doléances pour participer à ce processus, notamment aux procédures gouvernementales et aux institutions, ainsi qu'à leur intégration dans les services de sécurité intérieure et les forces de défense, et à leur participation au développement socioéconomique du nord-est du pays. En attendant le lancement d'un programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, la MINUSCA organise des projets préalables à cette fin en application de l'article 4 de l'accord sur les principes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et d'intégration dans les corps en uniforme, qui a été signé au Forum de Bangui. Plus de 2 800 combattants, dont 413 femmes, se sont inscrits pour participer à ces projets à forte intensité de main d'œuvre organisés dans six sites prioritaires. Des projets visant à désamorcer la violence communautaire parmi les membres de groupes armés ne remplissant pas les critères d'éligibilité pour participer au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ont été lancés à Bangui et Paoua.

Réforme du secteur de la sécurité : situation des Forces armées centrafricaines

19. Le Président a publiquement annoncé son intention de transformer les Forces armées centrafricaines, qui étaient des « forces projetées », en « forces de garnison » professionnelles, ouvertes à tous et dotées de structures de contrôle et de commandement claires. Les forces armées sont toujours dominées par trois groupes ethniques majoritairement chrétiens, et le secteur de la défense qui, avec 8 300 personnes à son service, dispose d'un effectif trop important, compte pour un quart des dépenses publiques. Durant la transition, les données biométriques de 7 300 soldats ont été consignées dans une base, et les informations relatives à 3 000 membres des forces armées ont fait l'objet d'une procédure de vérification simplifiée. Le Ministère de la défense et les quartiers généraux ont été partiellement remis sur pied avec l'aide de la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine.

20. En dépit de l'élaboration par les autorités de transition d'un projet de politique nationale de sécurité, il n'a pas encore été possible de définir les rôles et responsabilités des forces armées et des services de sécurité intérieure. La situation risquait de s'aggraver d'autant plus que des membres des forces armées avaient récemment été déployés à Bangui pour y assurer le maintien de l'ordre. Il n'existe pas de politiques générales – ou bien celles qui existent sont dépassées – et pratiquement pas de processus de contrôle démocratique et civil des organismes de sécurité. L'absence d'autorité civile de contrôle susceptible de réglementer la

gestion des armes et munitions et les activités connexes a aussi contribué à alimenter les mouvements d'armes illicites.

6. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

21. Depuis 2013, avec l'appui des partenaires, 14 préfets, 71 sous-préfets et 176 maires nommés par les autorités de transition ont été déployés et ont suivi une formation élémentaire. Quatre cents fonctionnaires civils au total appartenant principalement au secteur de l'éducation ont également été déployés avant les élections, et depuis septembre 2014 la MINUSCA a financé la remise en état de 80 bâtiments administratifs dans le cadre de projets à impact rapide. Les interlocuteurs ont noté que la plupart des fonctionnaires qui avaient été déployés avaient besoin de suivre une formation spécialisée, et que les mécanismes de contrôle et de responsabilité faisaient largement défaut. De nombreux fonctionnaires affectés en province reviennent à Bangui après un certain temps tout en continuant de toucher leur traitement. Le rôle joué par l'État dans la prestation de services sociaux reste marginal, en particulier dans le secteur de la santé.

Police

22. Le Président et d'autres interlocuteurs, y compris des partenaires, ont souligné l'importance de renforcer la police et la gendarmerie, qui sont en sous-effectifs et souffrent d'un déficit de financement. Sur les 3 700 agents de police et gendarmes recensés, 800 seulement sont en poste à l'extérieur de Bangui. Le nombre d'habitants par policier, qui est de 1 250, est extrêmement élevé. La proportion d'agents âgés qui ne peuvent pas compter sur une caisse de retraite officielle, et les retards et arriérés de salaire sont courants. Il n'y a pas eu de recrutement depuis 2010 ni de départ à la retraite depuis 2005. Un plan de développement et de renforcement des capacités sur cinq ans a été mis au point avec le concours de la MINUSCA.

Justice

23. Les 28 tribunaux ordinaires et les 162 magistrats du pays ont cessé d'exercer leurs fonctions après les événements de 2013. Avec l'aide de la MINUSCA, cependant, des magistrats ont maintenant été déployés auprès de 23 tribunaux à Bangui et dans le reste du pays. Les tribunaux de la capitale ont recommencé à fonctionner et tenu leurs premières audiences pénales depuis 2010. Les magistrats qui ont reçu une affectation dans des régions du pays où sévissent des groupes armés restent à Bangui.

24. Les autorités nationales éprouvent de grandes difficultés à enquêter sur les crimes graves et à poursuivre leurs auteurs en justice. On estime que 70 % des affaires criminelles sont traitées par des magistrats qui n'ont pas reçu une formation professionnelle adéquate, en partie en raison du manque de programmes de formation et de professeurs expérimentés dont souffre l'École nationale d'administration et de la magistrature. Le Conseil supérieur de la magistrature et l'Inspection générale des services judiciaires ne disposent pas des moyens nécessaires, et la législation en vigueur ne garantit pas l'indépendance des juges. Des rapports font état de menaces contre certains magistrats et leur famille, et il n'existe aucun dispositif permettant d'assurer la protection des victimes et des témoins. Il importe de mettre le Tribunal pénal spécial en état de fonctionner de

toute urgence au vu de l'incapacité dans laquelle se trouve le système judiciaire national de connaître des crimes graves. La MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apportent leur concours à la sélection, au déploiement et au soutien administratif et technique des magistrats nationaux et internationaux du Tribunal.

Administration pénitentiaire

25. L'administration pénitentiaire, qui était inadéquate avant 2013, est à peine en état de fonctionner. Bien que des directeurs aient été nommés pour l'ensemble des 38 prisons, seulement 7 d'entre elles accueillent actuellement des détenus, et 11 disposent de personnel sur place. Les évasions sont fréquentes, les bâtiments sont souvent dilapidés et le budget réservé à l'alimentation des prisonniers est scandaleusement insuffisant. Alors même que la législation en vigueur prévoit que les établissements pénitentiaires sont administrés par des personnels civils, il y a moins de 60 agents pénitentiaires civils, dont 8 seulement ont reçu une formation en sécurité pénitentiaire. Ce sont les forces armées qui sont actuellement chargées d'assurer la sécurité des prisons, y compris à Bangui.

7. Relèvement social et économique

26. En 2012, la République centrafricaine se situait au 180e rang sur 187 de l'indice de développement humain. En 2013, le produit intérieur brut s'est encore contracté de 37 % en raison de la crise, et pendant les deux années qui ont suivi, le budget du Gouvernement a été presque entièrement financé par les bailleurs de fonds. Le revenu intérieur a cependant commencé à augmenter en 2015 pour atteindre environ 100 millions de dollars, après être descendu à 24 millions de dollars en 2013. Cette augmentation a été facilitée par une modeste reprise de l'activité de secteurs importants au début de 2015 et par l'application de réformes de la gestion des finances publiques, avec notamment la création d'une agence comptable centrale du Trésor. Malgré cela, les dépenses ont été supérieures aux recettes prévues en 2015 et 30 % seulement des dépenses de l'État ont respecté les procédures en vigueur. Un déficit de 17 millions de dollars est prévu pour le deuxième trimestre de 2016.

27. Les autorités nationales ont reconnu la nécessité d'harmoniser les actions menées sur le triple plan humanitaire, du relèvement et du développement en formulant un plan de relèvement social et économique assorti de priorités. Pour mieux préparer la conférence de bailleurs de fonds et d'investisseurs qui aura lieu à Bruxelles en novembre 2016, une mission de cadrage commune de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, conduite du 10 au 17 mai, s'est entendue avec le Gouvernement sur les objectifs, la portée et la méthodologie d'une évaluation commune des besoins en matière de consolidation de la paix et de relèvement qui sera pilotée par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires et chargée de hiérarchiser les besoins dans les trois domaines du développement, des politiques et de la sécurité. La stratégie qui en résultera sera présentée à Bruxelles et servira à encadrer le soutien et les financements qui seront fournis par le Gouvernement et ses partenaires sur une période de cinq ans.

8. Problèmes logistiques

28. Gérer une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans un pays sans littoral d'une superficie de plus de 620 000 kilomètres carrés continue de représenter un défi considérable, et la MINUSCA n'a pas encore atteint sa pleine capacité opérationnelle. La route de Douala à Bangui, qui est une voie d'approvisionnement vitale pour la République centrafricaine, la MINUSCA et les partenaires humanitaires et de développement, doit être constamment sécurisée. Elle est aussi fréquemment congestionnée. Le transport de fret routier sur cette route peut donc prendre entre 20 et 40 jours. De plus, le Gouvernement continue de prélever des droits sur toutes les marchandises importées par la MINUSCA. L'infrastructure routière et aéroportuaire est très déficiente, surtout dans l'est du pays. Pendant la saison des pluies, les routes ne sont plus carrossables durant six mois au cours desquels l'est, le nord et le sud-est du pays ne sont accessibles que par la voie aérienne. Les vents violents, les nuages de poussière et la pénurie de pistes d'atterrissage correctement équipées font que la majorité des aéroports et aérodromes ne fonctionnent pas vraiment après le coucher du soleil.

29. La crise de 2013 a frappé durement le commerce et le système bancaire local, et les possibilités de se procurer certains services à l'extérieur du pays sont très réduites. Lorsqu'il existe des prestataires de services extérieurs, leur coût est prohibitif. Les prestataires de services informatiques et de communications ne sont pas fiables. Depuis quelque temps cependant, il est devenu plus facile d'organiser des transports de marchandises, et des commissionnaires en douane sont maintenant disposés à organiser l'importation de ces marchandises dans le pays. Le recrutement de personnel sur le plan local est rendu particulièrement difficile par la pénurie de compétences.

B. Recommandations faisant suite à l'examen stratégique

1. État final recherché, tâches prioritaires et objectif stratégique de la Mission

30. Sur la base des enseignements tirés de l'expérience des missions précédentes de maintien de la paix en République centrafricaine, l'examen stratégique a conclu que l'état final recherché serait atteint le jour où les conditions minimales seront réunies pour garantir que le retrait des contingents militaires et de police des Nations Unies n'entraînera pas une reprise du conflit. Pour atteindre l'état final recherché, il faudrait réaliser un certain nombre d'objectifs généraux et interdépendants qui concernent le processus politique et le renforcement des institutions, la sécurité et la protection des civils, les droits de l'homme et la justice, et le relèvement et le développement économique et social.

31. Dans sa recherche d'un tel état final, la MINUSCA devra continuer à faire de la protection des civils une mission essentielle, dans la limite de ses capacités et de ses zones de déploiement. Parmi ses autres missions essentielles figurent la création d'un environnement sûr qui permette d'acheminer l'aide humanitaire sans entrave et sous direction civile et d'organiser, en étroite coordination avec les organismes humanitaires et de développement, le rapatriement ou le retour librement consenti et durable, effectué en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des déplacés, ou leur intégration sur place ou encore leur réinstallation. L'exécution du mandat de la

MINUSCA continuera d'être sous-tendue par l'adhésion de l'ensemble du système des Nations Unies à mon initiative « Les droits de l'homme avant tout ».

32. Tout en réaffirmant les missions prioritaires existantes, l'Examen s'est efforcé de définir un objectif stratégique qui permettrait de rapprocher le plus efficacement possible la MINUSCA de l'état final recherché. Je recommande donc que la MINUSCA se voie donner pour objectif stratégique, pendant les deux ou trois prochaines années, de faciliter une réduction durable de la présence de groupes armés grâce à une approche globale. En se concentrant sur cet objectif stratégique et en accordant un rang élevé de priorité aux activités qui permettent de s'en rapprocher, la MINUSCA facilitera l'instauration de meilleures conditions de sécurité pour les civils, l'instauration d'un État réactif, acquis au principe de responsabilité et capable de fournir les services de base, l'instauration d'un climat plus favorable à la protection des droits humains et à la lutte contre l'impunité, et la réconciliation et le développement économique et social.

2. Activités prioritaires recommandées

33. Je recommande que la MINUSCA ait pour mandat de poursuivre cet objectif stratégique dans le cadre d'une approche globale et souple ordonnée comprenant trois volets.

Appuyer le processus politique ainsi qu'une gouvernance responsable, inclusive et transparente et l'extension continue de l'autorité de l'État exercée de façon responsable

34. La MINUSCA exercerait pleinement ses bons offices et déploierait son expertise technique pour faciliter la poursuite du processus lancé par le Président en direction des groupes armés, en visant à élargir le processus politique afin de pouvoir s'attaquer aux causes profondes du conflit. Cela impliquerait d'appuyer le Gouvernement dans son dialogue avec les pays voisins, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, en consultation avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

35. La MINUSCA aiderait le Gouvernement à élargir l'espace politique, notamment en soutenant l'action qu'il mène face aux phénomènes de marginalisation et aux griefs locaux. Il faciliterait également une éventuelle décentralisation en offrant un appui technique, logistique et sécuritaire à l'organisation d'élections locales, avec notamment une aide technique à la rédaction des textes législatifs et réglementaires essentiels. Si l'autorité électorale nationale lui demande de fournir cet appui, l'ONU conduira une mission d'évaluation chargée de définir les modalités, la nature, la portée et l'ampleur de l'appui à fournir, dans le respect des principes d'autonomie et d'inscription dans la durée. La MINUSCA apporterait également son appui à un approfondissement de la gouvernance inclusive en facilitant la participation des populations à la prise de décisions intéressant le développement local, y compris dans le cadre d'un dialogue avec les associations de la société civile et les partis politiques. La promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus de décision en matière politique ferait l'objet d'une attention particulière.

36. La MINUSCA favoriserait une gouvernance respectueuse des principes de responsabilité et de transparence en aidant, avec les partenaires, l'Assemblée nationale à remplir ses fonctions législatives et ses missions de contrôle. Elle

faciliterait également la réforme des principales institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, notamment en continuant de mettre ses bons offices au service de réformes essentielles et de la création de solides institutions nationales de défense des droits de l'homme. Je recommande qu'en coordination avec les partenaires la Mission déploie des experts auprès des ministères compétents pour les aider à mettre au point des plans nationaux de professionnalisation et de déploiement des fonctionnaires de la police, du système judiciaire, de l'administration pénitentiaire et de l'administration territoriale, entre autres.

37. La MINUSCA continuerait d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État pour renforcer l'efficacité de celui-ci et sa capacité de répondre aux besoins locaux, et continuerait notamment de promouvoir une approche sensible aux besoins des femmes ainsi que le principe d'égalité hommes-femmes. Toutefois, compte tenu de l'ampleur et de la diversité des besoins, la MINUSCA aurait pour priorité de fournir des conseils techniques aux ministères compétents, parmi lesquels le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration territoriale, ainsi qu'aux administrations territoriales par le biais de ses antennes sur le terrain. Je recommande que la MINUSCA, agissant en étroite coordination avec les partenaires, offre des services de mentorat aux autorités locales dans les secteurs prioritaires, afin de renforcer la confiance des communautés locales dans la capacité de l'État à fournir des services publics de façon équitable. Je recommande également que la MINUSCA continue d'appuyer le déploiement des cadres de l'administration territoriale et des institutions chargées de l'état de droit dans les secteurs prioritaires, y compris en recensant les besoins et en offrant les formations nécessaires pour fournir les services administratifs et judiciaires minimaux dans ces secteurs.

38. Je recommande que la MINUSCA assure le pilotage de l'appui à fournir au Gouvernement au service de la réforme et du développement de la police et de la gendarmerie, avec le soutien des donateurs et de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. La MINUSCA continuerait d'apporter son concours à l'examen du projet de plan de renforcement des capacités et de développement de la police et de la gendarmerie, ainsi qu'à l'action menée en vue de donner aux policiers et gendarmes actuels les moyens d'exercer leurs responsabilités de maintien de l'ordre public, y compris en ce qui concerne les fonctions de garde stationnaire et de protection à Bangui qui sont actuellement remplies par la MINUSCA. La Mission continuerait également à coordonner l'aide internationale à destination de la police et de la gendarmerie. De plus, après que l'École nationale de police et de gendarmerie aura été remise en état dans le cadre du projet conjoint de la MINUSCA, du PNUD et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à condition que le Gouvernement ait trouvé les moyens de financer les indemnités de départ et les pensions des policiers et gendarmes admis à faire valoir leurs droits à la retraite en 2016, la MINUSCA devrait prêter son appui à la sélection, au recrutement, à l'examen ciblé des antécédents et à la formation d'au moins 500 nouveaux policiers et gendarmes au cours des prochains 12 à 18 mois, en veillant à faciliter le recrutement de femmes dans le strict respect des dispositions de ma politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Cette formation devrait être complétée par un renforcement de la colocalisation d'éléments de la MINUSCA avec des éléments de

la police ou de la gendarmerie nationale dans des secteurs prioritaires arrêtés d'un commun accord, notamment dans le cadre du déploiement des fonctionnaires de l'administration territoriale et des institutions chargées de l'état de droit. En outre, des efforts sont actuellement déployés pour mobiliser les donateurs et d'autres partenaires afin qu'ils apportent une aide supplémentaire dans les domaines clefs de la réforme de la police et de la gendarmerie.

39. La MINUSCA serait appelée à appuyer la consolidation des organes de gouvernance et de contrôle du secteur judiciaire, en particulier le Conseil supérieur de la magistrature et le Ministère de la justice, ainsi que la formation professionnelle du personnel judiciaire par l'École nationale d'administration et de la magistrature. Elle continuerait également d'offrir un appui et des services de mentorat aux personnels judiciaires nationaux qui seront progressivement déployés dans les secteurs prioritaires pour assurer la prestation de services judiciaires de base, en veillant notamment à ce que ces services soient également mis à la disposition des femmes et des enfants; et elle continuerait de renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour instruire des affaires criminelles, notamment en facilitant la tenue de procès devant les juridictions pénales, et pour fournir des services élémentaires d'état-civil comme la délivrance de certificats de naissance. En ce qui concerne les préfectures où il n'est pas encore possible de déployer des personnels judiciaires, je recommande que la Mission offre un appui et un accompagnement aux magistrats affectés à ces préfectures mais qui travaillent actuellement à partir de Bangui, notamment en les aidant à délivrer les mandats d'arrêt et à traduire devant les juridictions pénales les personnes arrêtées dans le cadre des mesures provisoires d'urgence.

40. En attendant que des progrès suffisants aient été accomplis dans la démilitarisation de la sécurité pénitentiaire, la MINUSCA continuerait de mener une action énergique de mentorat et de contrôle des agents pénitentiaires centrafricains stagiaires et des éléments des forces armées chargés de la sécurité de la maison d'arrêt centrale de Ngaragba et de son annexe du Camp de Roux, et de surveiller les conditions de détention. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA apporterait son appui à la sélection et à la formation de nouveaux agents pénitentiaires en tenant compte de la problématique hommes-femmes, en se concentrant sur les 250 agents qui remplaceront progressivement, au cours des trois prochaines années, les éléments des forces armées actuellement chargés de la sécurité des prisons de Ngaragba et du Camp de Roux, ainsi que la remise en état de huit centres de détention dans des secteurs prioritaires, en tenant compte de l'obligation de séparer les hommes des femmes et les adultes des mineurs dans les lieux de détention. La MINUSCA assurerait aussi le mentorat et le contrôle des autorités pénitentiaires nationales hors de Bangui.

Améliorer les conditions de sécurité, notamment en contribuant à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, des projets de réduction de la violence de proximité et de la réforme du secteur de la sécurité

41. Je recommande que la MINUSCA contribue à l'instauration des conditions de sécurité indispensables à une réduction durable de la menace que font peser les groupes armés, notamment grâce à un dialogue politique, un programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation. La Mission conserverait une présence

solide et souple, pour empêcher tout affrontement armé majeur et toute mise en péril de l'État. Pour ce faire, son objectif serait de sécuriser les régions clefs et les itinéraires logistiques principaux afin de garantir la liberté de mouvement et l'extension de l'autorité de l'État. Je recommande également que la MINUSCA, en collaboration avec ses partenaires, aide le Gouvernement à lutter contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles liés à la présence de groupes armés en adoptant des méthodes ciblées. Elle devra continuer d'améliorer la coordination de ses travaux avec ceux de la Force régionale d'intervention, d'autant que le nombre d'attaques de l'Armée de résistance du Seigneur signalées est en augmentation. La Mission maintiendra sa présence dans l'est de la République centrafricaine compte tenu du retrait éventuel du contingent ougandais de la Force d'intervention, qui créerait un vide sécuritaire.

42. La MINUSCA faciliterait le désarmement des ex-combattants sur une base volontaire en appliquant une stratégie exhaustive, adaptée et sensible à la problématique hommes-femmes pour favoriser la mise en œuvre, dans les communautés touchées, du programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et des projets de réduction de la violence de proximité. Elle encouragerait également l'intégration limitée de membres des groupes armés dans les services nationaux de sécurité et la mise en place de dispositifs de sécurité provisoires comprenant des membres de ces groupes. En attendant le lancement du programme national, la MINUSCA poursuivrait ses opérations de prédésarmement, de démobilisation et de réintégration et apporterait son concours aux activités de planification et de mobilisation de fonds entreprises par le Gouvernement, en particulier aux fins de la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et de leur intégration dans les forces de défense et de sécurité et d'autres institutions publiques. Une fois réunies les conditions du lancement du programme national, la Mission contribuerait à sa mise en œuvre, notamment au démarrage des opérations, au transfert des sites du projet de prédésarmement, de démobilisation et de réintégration vers les sites du programme national et à la mise en place d'un dispositif permettant de repérer et de rapatrier les anciens combattants. Elle veillerait également à ce que les armes et les munitions récupérées dans le cadre du programme soient identifiées, stockées (ou détruites, le cas échéant) et gérées de manière appropriée. Je recommande que la MINUSCA continue également d'aider le Gouvernement à exécuter des projets de réduction de la violence de proximité et à mener des activités de récupération des armes et de réconciliation au niveau local, dans la limite de ses ressources. Entre-temps, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA poursuivrait la mise en œuvre de l'initiative relative aux jeunes à risque lancée en 2014, tout en redoublant d'efforts pour libérer les enfants des groupes armés.

43. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la MINUSCA offrirait des conseils stratégiques, politiques et techniques au Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie destinée à modifier la configuration du secteur et à renforcer ainsi les capacités nationales requises pour lutter contre la prolifération des armes et assurer la gestion efficace des armes et des munitions, en coordination avec d'autres partenaires participant à la réforme du secteur de la sécurité. Dans ce contexte, il faudrait veiller à ce que les responsabilités des forces nationales de défense et de sécurité et des autres catégories de personnel en tenue soient clairement définies. La MINUSCA aiderait également le Gouvernement à assurer la coordination de l'aide internationale

consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'élaboration de plans de développement pour les forces armées, de police, de gendarmerie et de défense, les services de l'eau et des forêts et les services de gestion des frontières.

44. Dans une lettre datée du 30 mai, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, m'a informé qu'une mission militaire de formation de l'Union européenne, qui succédera à la Mission de conseil militaire de l'Union européenne, sera créée en juillet. Elle formera deux à trois bataillons des forces armées au cours de ses deux premières années d'activité et jouera un rôle essentiel dans la réforme du secteur de la défense, notamment en offrant des conseils stratégiques au Ministère de la défense et à l'État-major général. Afin de s'assurer que la répartition des tâches est clairement définie et tient compte des avantages comparatifs, la MINUSCA veillerait à la cohérence des activités d'appui menées par la mission de formation en matière de réforme du secteur de la défense avec la réforme du secteur de la sécurité dans son ensemble; à cet effet, elle aiderait le Gouvernement à fournir des orientations stratégiques aux partenaires internationaux, dont la mission de formation, et à assurer la coordination de leurs activités. En outre, je recommande que le retour progressif des unités des forces formées par la mission de formation dans les missions opérationnelles s'effectue en étroite coopération avec la MINUSCA et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. En outre, il importe de noter que, malgré les efforts déployés pour réformer le secteur de la défense, plusieurs lacunes devront être comblées, particulièrement en matière d'équipement et de ravitaillement des unités des forces armées formées. En parallèle, les partenaires devront également se pencher sur la question du déploiement des éléments des forces armées qui se trouvent actuellement à Bangui.

45. Je recommande aussi que la MINUSCA aide le Gouvernement à élaborer et à appliquer une approche progressive, réaliste et adaptée pour contrôler les antécédents des membres des forces de défense et de sécurité de manière ciblée, y compris dans l'hypothèse de l'intégration d'éléments des groupes armés dans les institutions du secteur de la sécurité. En attendant, je recommande que la MINUSCA continue d'aider le Gouvernement à appliquer l'actuelle procédure simple de contrôle des antécédents des forces armées, qui comprend une vérification préalable fondée sur les droits de l'homme, et à étendre cette procédure aux membres de la police et de la gendarmerie.

Aider le Gouvernement à combattre l'impunité, à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et à favoriser la réconciliation

46. La MINUSCA continuerait de contribuer aux activités de lutte contre l'impunité en appuyant l'action des mécanismes judiciaires et non judiciaires conformément aux normes et règles internationales pertinentes. Elle encouragerait également la mise en place de dispositifs d'imputabilité et le développement d'une culture de responsabilité grâce à une amélioration de la transparence et au renforcement des activités de promotion et de défense des droits de l'homme.

47. En collaboration avec le PNUD et avec l'aide des donateurs bilatéraux, la MINUSCA apporterait son appui à l'entrée en activité de la Cour pénale spéciale, notamment en répondant à ses besoins en matière d'effectifs, de gestion et de

sécurité. La Mission aiderait aussi les autorités nationales, dont le procureur spécial de la Cour, à mener des enquêtes et à appliquer une stratégie de poursuites bien hiérarchisée, l'objectif étant que les affaires les plus importantes soient jugées dans les 18 mois suivant l'entrée en fonctions du Procureur. Les enquêtes serviraient de base, entre autres, à la délivrance par les autorités de mandats d'arrêt, qui détermineraient à leur tour l'adoption, par la MINUSCA, de mesures temporaires d'urgence en vue de procéder aux arrestations. La Mission et ses partenaires au titre du programme commun pour l'état de droit contribueraient également à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins.

48. Je recommande que la MINUSCA aide à recenser les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises depuis 2003. Les données ainsi collectées seraient prises en compte pour élaborer la stratégie en matière de poursuites visée ci-dessus, mettre au point les procédures pénales nationales et, éventuellement, créer d'autres mécanismes pour établir la vérité, imposer des réparations et instaurer des garanties de non-répétition. La MINUSCA continuerait également de surveiller la situation en matière de droits de l'homme ainsi que de réaliser des enquêtes et d'établir des rapports à cet égard, afin d'étayer les efforts de dialogue et de sensibilisation entrepris avec les autorités nationales et les groupes armés, l'objectif étant de faire baisser le nombre de violations, y compris les cas de violences sexuelles liées au conflit et les violations graves commises contre des enfants, et d'appuyer les activités de lutte contre l'impunité.

49. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA soutiendrait les initiatives de réconciliation, notamment les consultations tenues avec les autorités locales, les réfugiés, les déplacés, les chefs religieux et coutumiers, les groupes de femmes et de jeunes, les représentants des minorités ethniques et les communautés au sujet de leurs revendications; les mécanismes de médiation et de règlement des conflits mis en place aux niveaux national et local; et les consultations nationales organisées par le Gouvernement avec les communautés afin de promouvoir un plus grand respect du principe de responsabilité et la cohésion sociale, notamment en ce qui concerne la réintégration des réfugiés, des rapatriés et des déplacés. Acteur essentiel de la réconciliation, la Mission encouragerait cohérence et exhaustivité pour la mise au point de procédures et de mécanismes de justice transitionnelle appropriés afin de faire face à l'héritage des violations des droits fondamentaux commises par le passé, dont les violences sexuelles liées au conflit et les violations commises contre des femmes et des enfants.

3. Partenariats et rôle de la communauté internationale dans son ensemble

50. La Mission veillera à ce que ses activités soient fondées sur les principes de complémentarité et d'avantages comparatifs avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs internationaux et œuvrera en partenariat avec les autorités nationales. Un cadre stratégique intégré sera mis au point pour renforcer la collaboration et définir clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs du système des Nations Unies. La Mission s'efforcerait d'encourager les partenaires internationaux à s'intéresser à des questions qui ne relèvent pas de sa compétence et veillerait, en collaboration avec ces derniers et avec les autorités nationales, à ce que l'architecture internationale soit adaptée à la situation postélectorale.

51. La sous-région et la région de l'Afrique centrale, y compris la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, peuvent fournir un appui essentiel à la République centrafricaine, en particulier en faisant face aux problèmes communs, y compris en matière de sécurité, en supervisant la transhumance et en fournissant au pays une aide financière ou en nature ciblée. En coordination avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MINUSCA soutiendra les efforts déployés par les autorités nationales pour que la sous-région et la région continuent de fournir leur appui.

52. La MINUSCA s'emploierait en priorité à aider le Gouvernement à faire en sorte que l'attention portée par la communauté internationale à son pays ne faiblisse pas au cours de la prochaine phase, notamment aux fins de la mobilisation de suffisamment de ressources pour couvrir les besoins humanitaires, à l'occasion, en particulier, de la conférence des donateurs et des investisseurs qui devrait se tenir à Bruxelles en novembre 2016. À cet égard, la Mission s'efforcerait d'encourager les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, ainsi que des partenaires bilatéraux et d'autres donateurs, à s'intéresser à des questions qui ne relèvent pas de sa compétence et veillerait, en collaboration avec ces derniers et avec les autorités nationales, à ce que l'architecture internationale soit adaptée à la situation postélectorale.

53. Pour assurer l'acheminement de l'aide internationale, il est essentiel de nouer un partenariat solide avec le Gouvernement, que le cadre de responsabilité mutuelle qu'il est proposé d'établir permettrait de renforcer. Le Gouvernement a créé un comité interministériel chargé de mettre au point un tel cadre, fondé sur les engagements et cadres nationaux, régionaux et internationaux existants, notamment les textes issus du Forum de Bangui, en collaboration avec les partenaires internationaux. Il sera essentiel de veiller à une bonne coordination de ce cadre avec l'évaluation commune en cours des besoins en matière de consolidation de la paix et de relèvement, qui fournira les données nécessaires à la prochaine conférence des donateurs.

54. Les communications stratégiques seront au cœur des activités de la MINUSCA. Notamment, la Mission maintiendrait des communications claires et régulières avec les principaux groupes cibles au sujet de son mandat, en particulier en dehors de Bangui, en s'employant tout particulièrement à gérer les attentes et à faire connaître les efforts qu'elle déploie en faveur du désarmement des groupes armés, de l'implication politique et du dialogue de réconciliation.

4. Incidences sur les plans militaire, de la police et de l'appui

55. Compte tenu de la fragilité persistante de la situation sécuritaire et du départ annoncé des forces françaises Sangaris, je recommande que le niveau actuellement autorisé des composantes militaire et de police de la MINUSCA soit maintenu. Les effectifs autorisés d'agents en tenue seraient suivis de près et adaptés en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Il pourrait être envisagé de rééquilibrer les effectifs des deux composantes, y compris de réduire éventuellement la composante militaire, au fur et à mesure de l'application de la stratégie de la Mission.

56. Les capacités de la composante militaire de la MINUSCA sont renforcées par le déploiement d'éléments supplémentaires, dans la limite des effectifs autorisés, dont une compagnie des forces spéciales, une cellule de réaction rapide multifonctionnelle et un système de drones destiné à améliorer la perception de la

situation. Les efforts se poursuivront pour renforcer les moyens dont disposent les contingents déjà en place. De plus, le déploiement militaire sera ajusté et consolidé, notamment en concentrant les effectifs dans des bases d'opérations permanentes plus grandes pour permettre la réalisation de patrouilles de plus longue distance, entre autres. Grâce à ces nouveaux moyens et à la modification du schéma de déploiement, des opérations militaires plus efficaces pourront être menées en assurant la protection des civils, en créant un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et en combattant la menace que représentent les groupes armés, tout en rationalisant les ressources de la Mission. Ce changement de positionnement exigera une plus grande mobilité. Un examen des besoins en matière de transport aérien sera effectué en tenant compte des impératifs militaires et logistiques. En outre, les efforts entrepris par la MINUSCA pour développer l'infrastructure seront renforcés grâce au remplacement de deux des trois unités autonomes de transmission par une quatrième unité de génie militaire.

57. La MINUSCA redéploiera trois unités de police constituées actuellement basées à Bangui vers Bambari, Bria et Kaga Bandoro afin d'améliorer la protection des civils. À cet effet, elle collaborera avec le Gouvernement pour transférer progressivement les fonctions de garde stationnaire de Bangui aux institutions nationales chargées de la sécurité. Un nouvel examen du déploiement des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées pourrait se révéler nécessaire si de nouvelles tâches devaient être assurées en lien avec la sécurité des établissements pénitentiaires, la mise en place de la Cour pénale spéciale, l'application du plan de développement de la police et de la gendarmerie et la sécurisation des sites de déplacés et des régions concernées par le retour volontaire de réfugiés.

58. Compte tenu des importantes difficultés structurelles inhérentes à la conduite d'opérations en République centrafricaine, la MINUSCA envisagera d'autres approches innovantes pour s'acquitter de son mandat. Elle tirera parti le plus possible des nouvelles technologies. Elle élaborera un cadre opérationnel commun en intégrant divers capteurs, notamment des caméras, des systèmes de drones, des aérostats et des détecteurs statiques et mobiles. La Mission envisagera également l'utilisation de kits réutilisables et de matériel léger transportable et pliable pour permettre un déploiement rapide. Elle s'efforcera de conclure des partenariats pour renforcer les synergies, notamment entre les organismes, fonds et programmes, et promouvoir l'utilisation de services conjoints et la mise en commun des ressources, y compris dans le cadre d'une colocalisation. Il convient également de s'intéresser de près et de toute urgence au bien-être et aux conditions de travail du personnel et, à ce sujet, la Mission s'emploiera à lutter contre les causes des taux de morbidité et de mortalité enregistrés dans ses effectifs en menant des interventions médicales renforcées.

59. Un examen des besoins en personnel civil sera réalisé prochainement afin de veiller à ce que la structure opérationnelle, la présence géographique et la dotation en effectifs de la Mission lui permettent de s'acquitter de son nouveau mandat. La Mission effectuera également un état des lieux environnemental pour minimiser son empreinte écologique et réduire sa consommation de ressources naturelles et sa production de déchets. Elle évaluera et améliorera continuellement ses pratiques, mesures et ressources en matière de gestion de la sécurité afin d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel et des opérations des Nations Unies.

IV. Observations

60. Au début de 2013, la République centrafricaine était confrontée à des niveaux effrayants de violence, à des déplacements massifs de population et à l'effondrement total des institutions de l'État. À ce moment-là, j'ai demandé instamment à la communauté internationale d'agir rapidement pour endiguer la violence de manière durable. J'ai recommandé que le Conseil de sécurité autorise la création de la MINUSCA, tout en soulignant que le déploiement de celle-ci devrait s'accompagner de l'engagement à long terme plus large de la communauté internationale d'aider le Gouvernement et la population à remédier aux causes profondes du conflit et à reconstruire l'État. J'ai également souligné qu'il n'y avait pas de solution instantanée à la crise et que le déploiement de la MINUSCA exigeait l'engagement de tous les acteurs nationaux, en vue notamment de garantir un processus politique inclusif et une gouvernance transparente.

61. La réussite de la transition et le transfert pacifique du pouvoir deux ans seulement après la création de la MINUSCA constituent des avancées importantes. Toutefois, les progrès sont fragiles et pourraient encore être inversés. Il faut saisir l'occasion unique qui s'offre aujourd'hui de consolider les acquis de la transition et de créer les conditions nécessaires à une paix durable et au redressement socioéconomique. Les autorités élues devront conduire ces efforts et montrer leur capacité de gouverner sans exclusive et de manière transparente, mais l'appui continu et soutenu de la communauté internationale sera indispensable. À cet égard, je salue le geste d'ouverture du Président à l'égard des groupes armés ainsi que la stratégie qu'il a arrêtée pour éliminer les raisons de l'existence de ces groupes. J'encourage le Président et le Gouvernement à poursuivre leur action dans un esprit de réconciliation nationale et d'intégration, sur la base des principes et des recommandations issus du Forum de Bangui, afin d'assurer durablement la paix et la stabilité. Je prie instamment les groupes armés de participer à ce processus de bonne foi. Pour qu'un effort global de réduction de la menace que représentent les groupes armés aboutisse, des progrès doivent être accomplis dans les principaux domaines prioritaires identifiés par le Président, notamment le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réadaptation; la réforme du secteur de la sécurité, y compris la réforme des forces armées; la lutte contre l'impunité, l'appui à la justice, à la réconciliation et au rétablissement de l'autorité de l'État; et le développement socioéconomique.

62. Un dispositif sécuritaire crédible, pleinement fonctionnel et fondé sur une vision nationale des besoins du pays dans ce domaine sera indispensable pour assurer un retour durable à la stabilité. Le redéploiement de forces de défense et de sécurité professionnelles et responsables est une priorité importante. Il sera essentiel de veiller à ce que ce redéploiement, y compris celui des unités des forces armées entraînées par la mission de formation de l'Union européenne, soit accompagné par des initiatives de réforme globale du secteur de la sécurité favorisant une définition claire des fonctions des diverses forces et permettant aux forces nationales de défense et de sécurité de devenir des forces professionnelles, multiethniques, responsables et équilibrées sur le plan régional, placées sous le contrôle d'autorités civiles et la supervision d'institutions démocratiquement élues. Je demande instamment au Gouvernement d'adopter une politique nationale de sécurité en s'appuyant sur le projet approuvé par les autorités de transition. Je l'encourage à nouveau à favoriser un accord sur la structure et les fonctions des futures forces de

 16-09887

défense et de sécurité, notamment en collaborant avec les groupes armés pour ce qui est de l'intégration des éléments ayant fait l'objet d'une vérification ciblée.

63. J'encourage également les autorités à donner la priorité au développement de services professionnels et responsables de police et de gendarmerie nationales qui devraient progressivement s'acquitter des tâches de maintien de l'ordre à Bangui et dans tout le pays. Ces services doivent assumer les responsabilités qui leur incombent dans le domaine du maintien de l'ordre et les forces armées doivent cesser d'exercer ces responsabilités. Dans l'intervalle, je prends note de la demande du Président, qui souhaite que la MINUSCA continue à s'acquitter du mandat qui lui a été confié en matière d'arrestation et de détention en vertu des mesures temporaires d'urgence décrites au paragraphe 32 f) i) de la résolution 2217 (2015). J'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour l'entrée en fonctions dans les meilleurs délais du procureur spécial international de la Cour pénale spéciale et j'appelle les autorités nationales à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour établir un système de justice pénale et un système pénitentiaire efficaces et responsables ainsi qu'un appareil judiciaire indépendant, en vue d'assurer progressivement les services indispensables à l'instauration de l'état de droit dans les zones prioritaires.

64. Malgré les progrès réalisés pendant la période de transition, le pays reste confronté à d'énormes difficultés. L'élaboration d'un cadre de responsabilité mutuelle sera un pilier important de la collaboration entre la République centrafricaine et ses partenaires internationaux et régionaux, et je me félicite des progrès accomplis à cet égard sous la direction centrafricaine. Je salue également la détermination du Président à coopérer étroitement avec la communauté internationale en vue de formuler un plan national de relèvement et de consolidation de la paix précisant les priorités et les coûts, en prévision de la conférence de donateurs prévue en novembre à Bruxelles. Il est essentiel que le cadre de responsabilité mutuelle et le plan national de relèvement et de consolidation de la paix forment un tout intégré et cohérent et soient assortis d'un dispositif de suivi adéquat et unifié, adapté aux réalités de la République centrafricaine.

65. Les besoins humanitaires et les déplacements à l'intérieur du pays et au travers des frontières restent d'une ampleur alarmante. Au cours de l'année écoulée, alors que les niveaux de financement de l'aide humanitaire ont diminué de moitié, l'insécurité alimentaire a doublé. Un Centrafricain sur deux souffre actuellement de la faim et 2,3 millions de personnes ont toujours besoin d'une protection et d'une aide humanitaire d'urgence. En outre, un million de Centrafricains sont toujours déplacés de force et leur réintégration sûre et durable doit rester une priorité majeure; elle témoignera aussi de l'avancée du processus de consolidation de la paix. Je demande instamment aux donateurs de verser des contributions afin de répondre aux besoins humanitaires d'urgence, y compris ceux recensés dans le plan d'action humanitaire pour 2016.

66. Suite aux conclusions de l'examen stratégique évoquées dans le présent rapport, je recommande que le mandat de la MINUSCA soit prorogé de 18 mois, jusqu'au 31 janvier 2018, et que la Mission conserve le même effectif maximum autorisé de 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, 2 080 policiers, dont 400 policiers hors unités de police constituées et 1 680 membres d'unités de police constituées, et 108 agents pénitentiaires.

67. Tout en continuant à accorder la priorité à la protection des civils et à la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, je recommande de mettre en avant dans le mandat de la MINUSCA l'objectif stratégique de la Mission, à savoir réduire la menace posée par les groupes armés en mettant en œuvre de façon graduée et compte tenu des principales activités prévues dans la stratégie en trois volets décrite aux paragraphes 32 à 47 ci-dessus. Grâce à l'approche visée dans le présent rapport, la MINUSCA sera, à mon avis, adéquatement configurée pour la phase suivante et plus apte à répondre aux besoins de la période post-transition, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Elle n'aura rempli son mandat que si les autorités centrafricaines assument pleinement les responsabilités qui sont les leurs et évitent une dépendance dont elles auront sans doute du mal à s'affranchir et si la communauté internationale continue d'apporter une aide.

68. Sa nouvelle configuration et les capacités supplémentaires dont elle est dotée, dans les limites actuellement autorisées, renforceront considérablement les possibilités qu'a la MINUSCA d'évaluer la situation et d'adapter plus facilement la conduite des opérations. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur la nécessité de renforcer les capacités de certains contingents. J'exhorte les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à faire le nécessaire pour que les contingents de la MINUSCA atteignent leur pleine capacité opérationnelle. Je suis préoccupé par les informations faisant état, dans le sud-est du pays, d'une augmentation du nombre d'attaques attribuées à l'Armée de résistance du Seigneur et à d'autres groupes armés. Je recommande que la MINUSCA poursuive ses efforts pour protéger les civils en améliorant la coordination avec la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Compte tenu de l'intention de l'Ouganda de retirer deux bataillons de la Force régionale d'intervention, la MINUSCA maintiendra sous surveillance ses actions de protection et le déploiement de ses effectifs dans le sud-est du pays.

69. Il sera essentiel de collaborer avec tous les partenaires concernés, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, pour que la stratégie exposée dans le présent rapport aboutisse. Une approche cohérente sera nécessaire pour que l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies soit le plus efficace possible. Je recommande donc un renforcement de la contribution de la MINUSCA aux efforts faits par le Gouvernement pour coordonner l'aide internationale au cours de la prochaine période couverte par le mandat. L'ONU est déterminée à continuer d'œuvrer de concert avec ses partenaires de la sous-région et de la région qui ont joué un rôle essentiel durant la période de transition, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Banque africaine de développement. La Commission de consolidation de la paix aura également un rôle important à jouer dans la coordination et la mobilisation de l'appui des partenaires aux efforts de consolidation de la paix.

70. L'exécution du mandat de la Mission continuera de se heurter aux contraintes structurelles inhérentes à un pays enclavé, où les interventions sont particulièrement difficiles en raison notamment du nombre limité de prestataires de services fiables. Je suis déterminé à fournir un appui efficace, efficient et rapide, tout en privilégiant une démarche soucieuse de l'environnement et des ressources. Comme indiqué dans le présent rapport, ces objectifs ne pourront être atteints qu'en identifiant de nouveaux partenaires potentiels, en renforçant les synergies avec les prestataires de services existants et en favorisant des interventions conjointes ainsi que le partage

des ressources et, si possible, des locaux. L'ONU s'emploiera également à améliorer les conditions de vie et de travail en dehors de Bangui, tout en accélérant le recrutement de personnel ayant les compétences requises pour appuyer efficacement la Mission lors de la prochaine phase. Dans cette optique, un ensemble de mesures devront être mises en œuvre pour réduire l'empreinte écologique de la Mission et optimiser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, conformément à la volonté qui est la mienne de faire de l'Organisation un modèle en matière de pratiques durables.

71. Je suis scandalisé par les rapports continuant de faire état d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier quand ces actes sont commis par le personnel de la MINUSCA et d'autres forces internationales. J'attends de tous les membres du personnel civil et en tenue qu'ils respectent les normes de conduite les plus exigeantes. Tous les agents de l'Organisation des Nations Unies doivent se conformer à ma politique de tolérance zéro envers les comportements répréhensibles. Bien que des progrès aient été accomplis sous la direction de mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, pour ce qui est de la prévention, du signalement, de la coordination et de l'application d'une approche axée sur les victimes dans la lutte contre les violations des droits fondamentaux, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, la MINUSCA continuera de renforcer et d'améliorer ces mécanismes, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Je reste fermement déterminé à faire en sorte que les auteurs de ces violations épouvantables soient traduits en justice. Je renouvelle mon appel aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour qu'ils appliquent des mesures de prévention fermes et renforcées avant le déploiement et garantissent une action disciplinaire rapide et adaptée ainsi que la réalisation d'enquêtes, afin que les auteurs de violations aient à rendre compte de leurs actes et que les victimes obtiennent justice. En parallèle, l'ONU continuera d'appliquer un ensemble de mesures conformes à la résolution 2272 (2016) et aux recommandations du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine.

72. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial du travail acharné qu'il accomplit aux fins de l'exécution du mandat de la Mission. J'apprécie hautement le travail effectué dans un environnement difficile par les hommes et femmes membres du personnel civil et en tenue de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, de l'action qu'il mène dans la sous-région en coordination avec la MINUSCA. Je remercie les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour les efforts continus qu'ils mènent pour soutenir le peuple et les autorités de la République centrafricaine dans leur recherche de la paix et de la stabilité. À terme, le renforcement du partenariat stratégique entre le Gouvernement et la MINUSCA, en particulier, sera déterminant pour assurer l'efficacité de l'appui apporté par la communauté internationale aux efforts de relèvement et d'instauration d'une paix durable en République centrafricaine.